



ARRÊTÉ	N°	202211	0163	ST
--------	----	--------	------	----

**Interdiction de stationnement  
Du 28 au 30 novembre 2022  
Rue des Prés**

Département de l'Eure  
Commune de Saint-Marcel  
55 Route de Chambray  
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la route,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Vu** la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la demande de la société COLLINS AEROSPACE sise 43 rue des Prés – 27950 SAINT MARCEL d'interdiction de stationner le long de leur entreprise dans le cadre d'une opération d'élagage des arbres,

**Considérant** la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur les places de stationnement situées le long du 38 rue des Prés (devant la société COLLINS AEROSPACE) – du 28 au 30 novembre 2022 durant toute la durée de l'opération d'élagage des arbres. La circulation piétonne sera interdite et une déviation piétonne devra être mise en place afin d'assurer la sécurité des piétons.

**Article 2 :** La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire seront réalisés par les représentants de la société COLLINS AEROSPACE.

**Article 3 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 22 novembre 2022

Le Maire

Hervé PODRAZA